

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 29 janvier 2024



## Consultation éthique formalisée dans le secteur des personnes âgées à partir du 1 mars 2024

Les neuf organismes SERVIOR, Les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, la Fondation Jean-Pierre Pescatore, les Homes pour Personnes Âgées des Soeurs Franciscaines, MAREDOC, Elisabeth Senior, la Résidence des Ardennes, l'Hospice Civil d'Echternach et la Résidence op der Waassertrap de Beles prennent soin de nos concitoyens âgés depuis de nombreuses décennies avec professionnalisme et compétence morale.

Dans leur travail avec les personnes âgées et dépendantes, ils sont confrontés parfois aux limites du possible et, parfois, aux limites d'une prise en charge raisonnable. C'est là que s'ouvrent les champs de perspectives morales différentes au sein de l'équipe soignante, tout comme parmi les proches. Jusqu'à présent, ces divergences dans l'évaluation de la situation

et des options existantes étaient discutées dans le respect mutuel avec toutes les parties concernées pour trouver des solutions consensuelles.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la qualité dans le secteur des personnes âgées, entrant en vigueur le 1er mars 2024, les neuf organismes prennent l'initiative d'élever ce dialogue éthique implicite sur des questions morales à un niveau supérieur.

Le 14 décembre 2023, ils ont initié, pour leurs 31 établissements, la création d'un comité éthique commun, d'un pôle de compétence éthique commun ainsi que la formation commune de référents éthiques et de coordinateurs éthiques dans un accord-cadre avec la Moral Factory. Ils souhaitent ainsi offrir à leurs résidents, clients et personnel un accès facile, rapide et normalisé à la consultation éthique institutionnelle introduite par le législateur. Pour ce faire, ils formeront des référents et coordinateurs éthiques et les mettront en réseau avec leur pôle de compétence éthique commun sous la supervision du comité d'éthique. Cette nouvelle infrastructure vise à créer une culture explicite de l'attention éthique pour les dilemmes moraux quotidiens.

Les indécisions morales peuvent accroître inutilement la pression, qu'elle soit silencieuse ou bruyante, tant chez les résidents et les clients que chez le personnel. La consultation éthique est conçue pour aider les personnes en situation de décision à trouver des réponses responsables. Cela se fait par une modération des différentes évaluations morales dans des cas concrets. L'objectif est de rétablir la capacité d'action des personnes concernées de manière moralement responsable dans le cadre des droits fondamentaux et des principes de l'éthique de la santé.

Les résidents et clients, ainsi que leurs familles et représentants, le personnel, les médecins et les différents prestataires de services seront informés fin janvier sur la future offre de consultation éthique professionnelle, telle qu'elle a été présentée le 26 janvier au ministre de la

Famille, Monsieur Max Hahn, qui a vivement salué cette initiative commune des gestionnaires, tout en les félicitant de leur engagement.

Les neuf organismes attendent de leur initiative commune que l'inconfort moral, les conflits et les détresses d'ordre moral quotidiens ou en situation de crise soient traités sans tabou et explicitement sur le plan éthique. Ils souhaitent ainsi contribuer à une culture ouverte de délibération et de soutien éthique sans parti pris.

### **Texte court :**

Consultation éthique qualifiée dans le secteur des personnes âgées

Les neuf organismes SERVIOR, Les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg, la Fondation Jean-Pierre Pescatore, les Homes pour Personnes Âgées des Franciscaines, MAREDOC, Elisabeth Senior, la Résidence des Ardennes, l'Hospice Civil d'Echternach et la Résidence op der Waassertrap de Beles, avec leurs 31 établissements, ont scellé leur initiative commune le 14 décembre 2023 en signant officiellement un accord-cadre avec la Moral Factory. Ils offriront ainsi à leurs résidents, clients et personnel une consultation éthique qualifiée et sans parti pris.

### **Contact presse :**

SERVIOR:

Service Communication

Tél. + 352 46 70 13 – 2146 / + 2038

Email: [communication@SERVIOR.lu](mailto:communication@SERVIOR.lu)